

FLEET & MOBILITY Managers Club

28 Septembre 2015



INFOPRO
digital

Avec le soutien de

L'AUTOMOBILE
L'ENTREPRISE
LE MAGAZINE COMMERCE ET TECHNOLOGIE

www.usinenouvelle.com
L'USINE
NOUVELLE

la gazette **Techni.Cités**

Au regard de la fiscalité on peut répartir les véhicules en trois catégories :

Les voitures particulières (68,5 % des immatriculations flottes) qui sont très contraintes en France avec :



- un amortissement (achat et location) plafonné,
- une non récupération de la TVA sur les véhicules et services (excepté 80 % de la TVA sur le gazole, mais pour encore combien de temps),
- une taxe spécifique annuelle, la TVS et une TVS additionnelle pour les plus de 110 g/km (20 € pour un essence et 40 € pour un Diesel),
- un système de bonus-malus à l'acquisition (zone neutre jusqu'à 130 g/km).

Les véhicules utilitaires légers (VUL) et utilitaires dérivés des VP qui sont considérés comme des outils de travail, dont on peut donc amortir la totalité du prix et sur lesquels on peut récupérer la TVA.



Les véhicules hybrides, rechargeables ou non et électriques qui, en fonction de leur degré d'électrification, sont plus ou moins favorisés fiscalement.



Calendrier

- 1^{er}-14 Octobre 2014 : 1^{re} lecture à l'Assemblée Nationale
- 18 août 2015 : Promulgation de la loi

212 articles, 150 heures de débat, 5 034 amendements déposés dont 970 adoptés.



Projet de loi de Finances 2015 et Projet de loi de Finances de la Sécurité Sociale : présentation (cette semaine pour le PLFSS) et discussions courant octobre 2015.

Objectif de la loi de transition énergétique :



- Réduire de 40 % les émissions de CO₂ en 2030 par rapport à 1990,
- Diminuer de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012,
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012,
- Diminuer de 50 % le volume des déchets mis en décharge à l'horizon 2050,
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025.

Mesures et aides spécifiques pour les constructeurs, loueurs, flottes... Et les véhicules :

- 10 000 € de bonus pour les électriques,
- 7 millions de points de charge (habitations et bâtiments et places de stationnement publiques),
- 50 millions d'euros pour le déploiement des IRVE (Plan d'investissement pour l'avenir (Mission Hirtzman) pour les villes de + de 200 000 habitants avec projet supérieur à 400 000 euros d'investissement (prise en charge : 50 % du coût d'investissement (prise normales 3 kW et accélérée 22 kW ou 43 kW –recharge en 30 minutes),
- Une borne tous les 60 km d'ici à 2017,
- Bolloré et EDF : 16 000 bornes à mettre en place,
- Plans de mobilité encourageants : « *l'utilisation des transports en commun et du covoiturage* », dans le cadre de leurs plans de déplacements pour les entreprises de + de 100 salariés et les administrations.
- IK (Indemnités kilométriques) pour les vélos.

Mesures et obligations spécifiques pour les constructeurs, loueurs, flottes... Et les véhicules :

- Pour l'État : 50 % de véhicules à faible émissions dans les renouvellements. 20 % pour les collectivités,
- Bus et autocars : 100 % de véhicules à faible émissions en 2025,
- Loueurs de voitures, taxis et VTSC : 10 %,
- Voitures neuves : 27 % de CO₂ en moins en 2020 par rapport à 2015,
- Limitation moyenne du parc VP pour les constructeurs en Europe : 160 g/km, 130 g/km en 2015 et 95 g/km en 2020,
- Limitation à 175 g/km pour les VUL en France pour 2016, les VUL représenteraient en France : 25 % des émissions de CO₂ du secteur routier contre 15 % en 1995,
- La moyenne d'émission d'un VUL est de 270 g/km, soit 50% de plus qu'un VP,
- Nouveaux tests de contrôle de consommations et de conformité par rapport à Euro 6II : 2017 ou 2018.

Nombre d'immatriculations de Véhicules essence :

- fin 2014 : 596 710 ; soit : 27,52 % du marché et + 11,13 % vs 2013.
- fin juin 2015 : 384 204 ; soit 31,76 % du marché et + 24,72 % vs 2014.

Nombre d'immatriculations de Véhicules Diesel :

- fin 2014 : 1 509 264 ; soit 69,62 % du marché et -3,04 % du marché vs 2013.
- fin juin 2015 : 784 029 ; soit : 64,80 % du marché et – 3,46 % vs 6 mois 2014.

Nombre d'immatriculations essence et Diesel :

- fin juin 2015 : 1 168 223 ; soit 96,56 % du marché et + 4,29 % vs 6 mois 2014.

Top 20 flottes des véhicules électriques et hybrides (à fin août 2015)

1. Toyota Yaris
2. Toyota Auris
3. Peugeot 508 RXH
4. Renault Kangoo ZE (VUL)
5. Renault Zoe
6. Peugeot 3008
7. Lexus NX 300h
8. Toyota Prius +
9. Audi A3 e-Tron
10. Goupil G3 (VUL)
11. Tesla Model S
12. Nissan Leaf
13. Lexus IS
14. Porsche Cayenne
15. Golf VII GTE
16. Ligier Pro Pulse 4
17. Toyota Prius
18. Lexus CT 200h
19. Mercedes Classe C
20. BMW i3

Nombre d'immatriculations de Véhicules hybrides :

- Fin 2014 : 43 225; soit : 1,99 % du marché et – 7,63 % vs 2013.
- Fin juin 2015 : 29 885; soit : 2,47 % du marché et + 38,78 % vs 6 mois 2014.

Nombre d'immatriculations de Véhicules électriques :

- Fin 2014 : 15 046 ; soit 0,69 % du marché et + 7,83 % vs 2013.
- Fin juin 2015 : 10 063; soit 0,83 % du marché et + 57,11 % vs 6 mois 2014.

Nombre d'immatriculations de Véhicules électriques et hybrides :

- Fin 2014 : 58 271 ; soit 2,69 % du marché et – 4,08 % vs 2013.
- Fin juin 2015 : 39 948 ; soit : 3,30 % du marché et + 42,98 % vs 6 mois 2014.

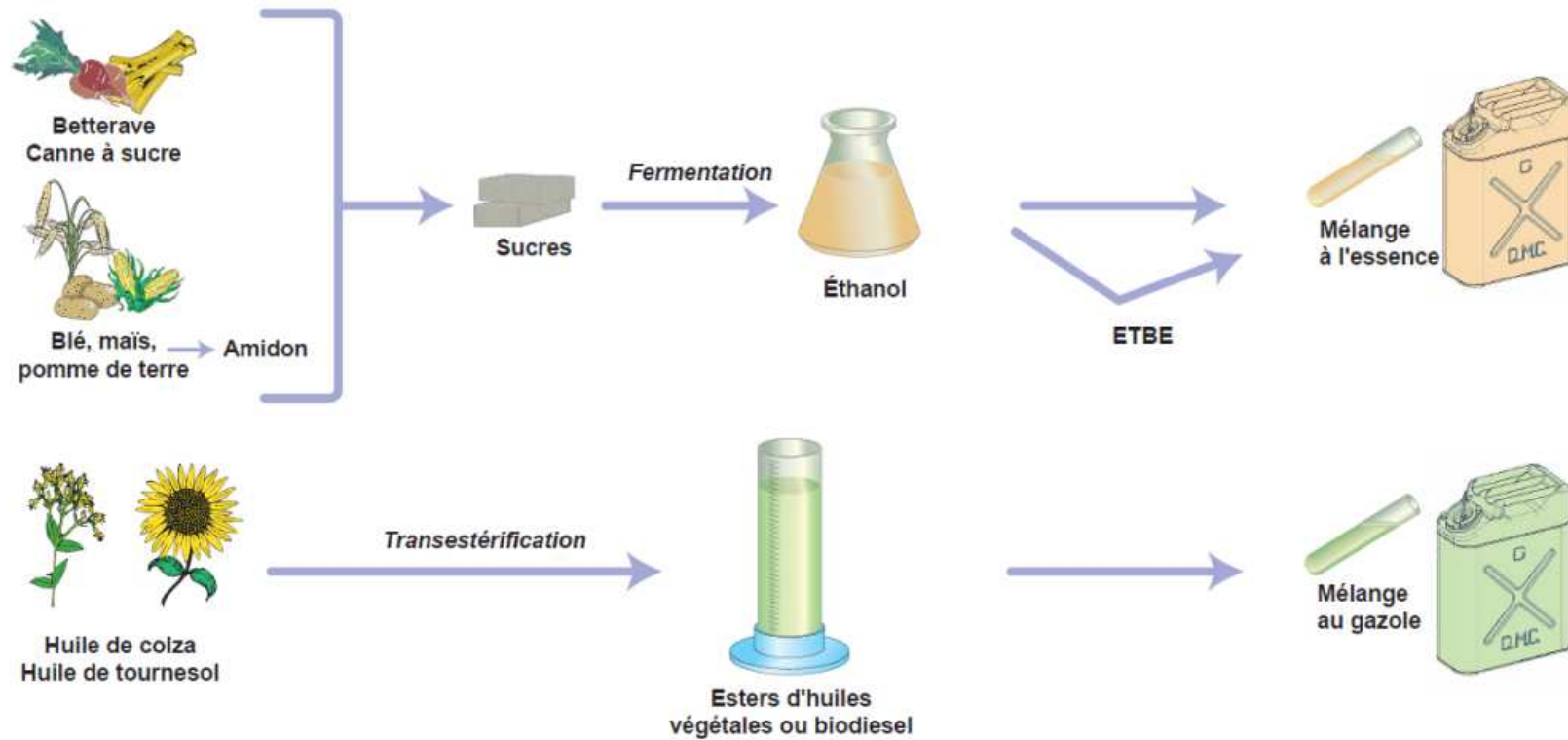
Nombre d'immatriculations de Véhicules GPL :

- Fin 2014 : 2 281 ; soit : 0,11 % du marché et – 20,02 % vs 2013.
- Fin juin 2015 : 1 103 ; soit 0,09 % du marché et + 185 % vs 6 mois 2014.

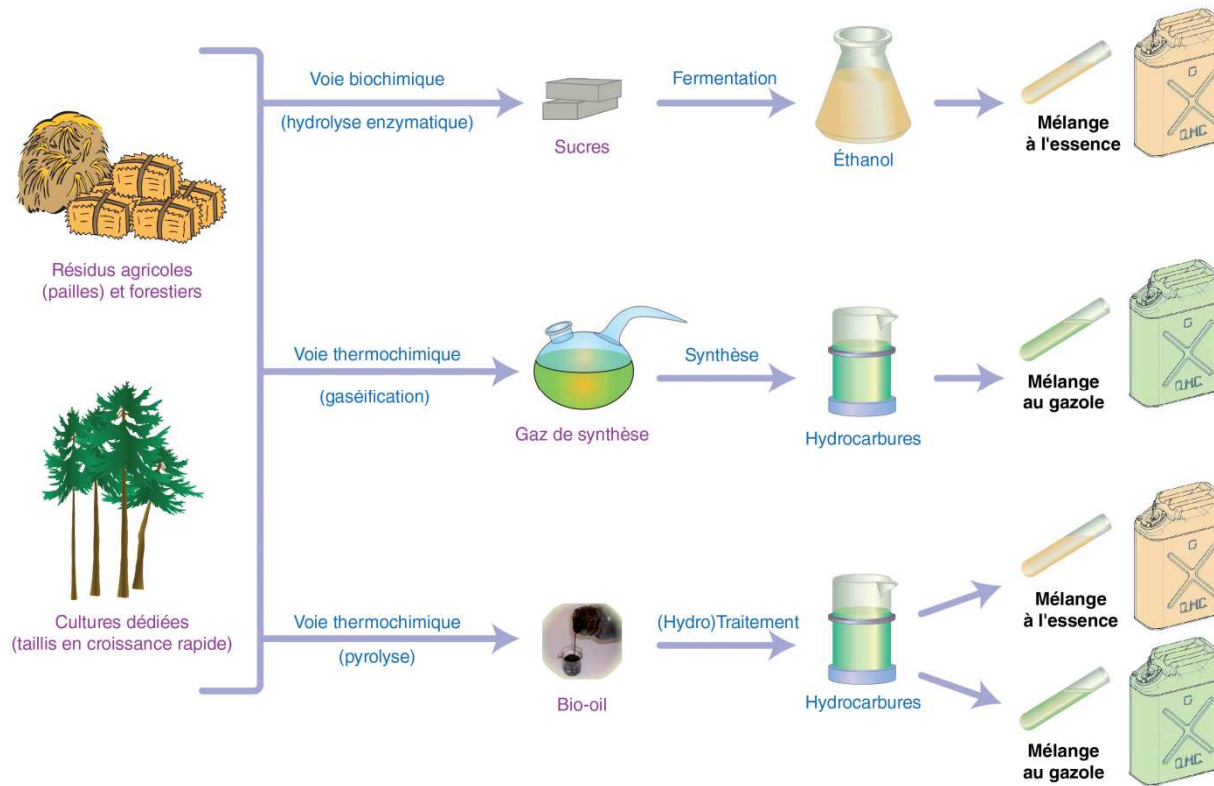
Nombre d'immatriculations de Véhicules Autres Carburants dont GPL :

- Fin 2014 : 3 460 ; soit 0,16% du marché et + 6,43 % vs 2013
- Fin juin 2015 : 1 584 ; soit 0,13 % du marché et + 18,74 % vs 6 mois 2014.

LES FILIÈRES CLASSIQUES



LES FILIÈRES DE 2^e GÉNÉRATION





Véhicules 100 % électriques



Niveau 1 :

- Essence : à partir du 1^{er} janvier 2011,
- Diesel : aucun véhicule.



Niveau 2 :

- Essence : Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010,
- Diesel : à partir du 1^{er} janvier 2011.



Niveau 3 :

- Essence : Entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2015,
- Diesel : Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010.



Niveau 4 :

- Essence : aucun véhicule,
- Diesel : Entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005.



Niveau 5 :

- Essence : aucun véhicule,
- Diesel : Entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2000.



Niveau 6 :

- Essence & Diesel : Jusqu'au 31 décembre 1996.